

COMMUNE DE BOUHANS ET FEURG

Réunion du conseil municipal du 4 octobre 2019 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation légale du 27/09/2019, sous la présidence de Claude DEMANGEON, Maire.

Compte rendu affiché le 04/10/2019

Membres présents : M. Claude DEMANGEON Maire, Mmes Corinne SCHMIT, Gisèle ROLLIN, MAUSSIRE Maria et, Noël CORNN, Philippe MAGNY.

Membres absents : Mrs ROBIC, HULIN et BILLION

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Corinne SCHMIT

Le Maire demande aux membres du conseil de délibérer pour l'intégration de la rue des Vignes Blanches au syndicat de voirie et au tableau de classement des voies communales. Le conseil municipal accepte d'ajouter cette délibération.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation de la liste des affouagistes**
- **Approbation du rapport Eau Assainissement (Conseil Communautaire)**
- **Délibération de faisabilité de la chaufferie bois**
- **Financement logements 2 et 3**
- **Délibération modificative, virement de crédits**
- **Approbation de l'assiette des coupes 2020**
- **Nomination d'un agent recenseur**
- **Affaire(s) diverse(s) :**

Liste définitive des affouagistes, adoption :

Aucune réclamation n'est parvenue à la mairie concernant la liste des affouagistes affichée depuis le conseil du 5 juillet 2019. Excepté M MAGNY Jérémy, Mr DA SIVA Amédéo qui sont radiés de la liste car ils n'habitent plus la commune. Le Conseil municipal décide d'adopter cette nouvelle liste à l'unanimité.

Approbation du rapport Eau-Assainissement 2018

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal, du rapport annuel 2018 concernant l'eau et l'assainissement pour la SAUR qui a été adopté par les conseillers communautaires lors de la dernière réunion du 8 juillet 2019. Il a été transmis par mail au conseil. Ce rapport est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération de faisabilité de la chaufferie bois :

Suite à l'avis favorable de l'Audit de faisabilité de la chaufferie bois, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de poursuivre la démarche, en faisant les demandes de subventions pour ce projet.

Financement logements 2 et 3 :

La création du logement 2 et la rénovation du logement 3 nécessitent l'obtention d'un prêt. Le Maire présente un récapitulatif de 3 offres au conseil municipal.

BANQUE	FRAIS DE DOSSIER	DUREE MOIS	TAUX	MONTANT ECH	INTERETS	
CAFC	150	120	0.54	103 200.30	3 193.84	trim
CAFC	150	144	0.64	104 451.12	4 445.60	trim
BPBFC	100/ligne	144	1.05	106 029.69	6955.64	ann
BPBFC	idem	144	1.05	106 563.36	6563.36	trim
LA POSTE	200	144	0.62	104 079.08	4 079.08	ann
LA POSTE	200	144	0.6	103 721.25	3 721.25	trim

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre du CABFC sur 10 ans

Il autorise le Maire contracter ce prêt et à signer les documents s'y rapportant.

Délibération modificative, Virement de crédits :

Lors du budget prévisionnel, un montant de 200 € a été voté pour le FPIC, or notre commune est redevable du prélèvement FPIC pour 261 €. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 739223/014 et d'établir un mandat de 61 €. Un titre du même montant sera réalisé au compte 615221/011 afin d'équilibrer le budget.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser ces opérations.

Assiette des coupes 2020

Conformément au plan d'aménagement, M. VALLIOT agent ONF, propose pour l'exercice 2020, l'assiette des coupes suivantes dans la forêt communale :

Unité de gestion	coupe	Surface HA	Mode de commercialisation
23	Préparation	5.45	Futaies affouagères
24	Amélioration	5.47	Futaies affouagères
6	Éclaircie	5.67	Délivrance
11J	Éclaircie	4.39	Bloc et sur pied
13	Régénération Ensemencement	5.31	Bloc et sur pied
27	Éclaircie	2.91	Délivrance
33R	Régénération Définitive	2.61	Futaies affouagères

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'assiette des coupes pour l'exercice 2020.

Nomination d'un agent recenseur :

Le service statistique de l'INSEE nous demande de faire le recensement de la population. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur. Mme Martine SONNET est recrutée comme agent recenseur. Le conseil municipal décide de lui octroyer la totalité de l'indemnité versée par l'état et perçue par la commune, soit 489 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et après en avoir délibéré, il autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

Intégration de la rue des Vignes Blanches au syndicat de voirie :

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de la rue des Vignes Blanches sont terminés. Il propose l'intégration de cette rue au syndicat de voirie et au tableau de classement des voies communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et unanimement, accepte l'intégration de cette rue de 75 m située en section ZA La Perrode et autorise le Maire à faire le nécessaire.

Affaire(s) diverse(s) :

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h45